



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 septembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

OBJET : 42 - Relations Internationales - Nouvelle convention entre la Ville de Besançon et la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté

Relations Internationales
Nouvelle convention entre la Ville de Besançon
et la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté

Rapporteur : Mme DARD, Première Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	05/09/2018	Favorable unanime

Fondée par la Ville de Besançon, le Département du Doubs et la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Maison de l'Europe en Franche-Comté est depuis sa création un partenaire privilégié en matière d'information grand public sur le fonctionnement de l'UE, ses institutions, ses politiques et ses financements, de diffusion de l'information communautaire et d'animation autour des grands thèmes européens.

Besançon bénéficie de très nombreuses actions organisées par la Maison de l'Europe sur son territoire, et notamment :

- stands d'information lors de manifestations diverses ;
- soutien aux initiatives des acteurs locaux sur des thématiques européennes ;
- accueil du public dans ses locaux 26 D rue de la République ;
- interventions et formations pédagogiques tout public ;
- rendez-vous culturels et prêts d'expositions ;
- simulations du Parlement Européen pour les lycéens de Bourgogne Franche-Comté ;
- manifestations comme le Joli mois de l'Europe en mai ou la semaine franco-allemande en janvier, la semaine «les langues du monde sont à Besançon» en septembre.

Elle est en outre le relais officiel d'information de l'Union Européenne «Europe Direct» en Franche-Comté, et agit pour cela comme intermédiaire entre l'Union Européenne et les citoyens, en encourageant le débat au niveau local. Elle reçoit pour cela un label qui vient d'être renouvelé par la Commission Européenne pour la période 2018-2020.

La Maison de l'Europe et la Ville étaient liées par une convention de partenariat qui courait sur la période 2013-2017. Le financement annuel de la Ville se montait en 2017 à 50 000 €.

Dans le prolongement de la fusion des régions, la Région Bourgogne-Franche-Comté a choisi de proposer la réorganisation de l'activité d'information et de ressources sur l'Union Européenne des 3 Centres d'Information Europe Direct du territoire (Dijon et Mâcon qui étaient intégrés aux services de la Région, Besançon qui œuvrait sous forme associative), en les rassemblant sous la forme d'une Régie Autonome régionale Personnalisée (RAP) sur 2 sites de travail (Besançon irriguant les 4 départements de Franche-Comté et Dijon les 4 départements de Bourgogne). Le siège social de la nouvelle structure a été installé à Besançon, dans ses locaux actuels du 26 D, rue de la République.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé à cette occasion d'augmenter fortement sa contribution au financement de cette nouvelle structure et d'élargir le nombre des partenaires contributeurs afin de réduire l'apport financier de chaque collectivité.

C'est ainsi que la structure s'appelle à présent «**Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté**» et qu'elle compte maintenant les collectivités adhérentes suivantes : outre la Région, la Métropole de Dijon, la Ville de Besançon, les départements du Doubs, du Jura, de la Nièvre et de la Côte d'Or. Elle reste ouverte à toute autre demande d'adhésion. La Ville de Besançon est représentée au Conseil d'Administration de la nouvelle structure, présidée par Patrick Ayache, Vice-Président de la Région.

La Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté est opérationnelle depuis le 1^{er} mai 2018 et il convient à présent de renouveler la convention qui la liait à la Ville de Besançon afin de poursuivre le soutien financier de la Ville. Cette convention reprendrait les termes du partenariat antérieur et serait conclue pour un an avec un renouvellement par tacite reconduction sur 3 années.

Selon la proposition de la Région Bourgogne-Franche-Comté, la participation de la Ville passerait de 50 000 € en 2017 à 25 000 € en 2018. Les versements ultérieurs feront l'objet chaque année d'un avenant à la convention initiale.

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toute convention portant sur le partenariat avec la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté,

- de verser une subvention de 25 000 € pour 2018, qui, en cas d'accord, sera prélevée sur la ligne 65.023/6574 CS 0290.

M. BIZE, Mme COMTE-DELEUZE, M. FAGAUT, M. ACARD, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL et M. GONON, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 44

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 9